

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS MAURICE-LORTIE ET TERRASSE BON-AIR

CHAPITRE I

PARC MAURICE-LORTIE – RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent au réaménagement des aires de jeux du parc Maurice-Lortie situé au 4720, avenue des Loisirs à Charlesbourg.

SECTION II

ESTIMATION DES COÛTS

2. L'estimation des coûts de ces travaux est la suivante :

1° Patinoire asphaltée comprenant : asphalte, terrassement, gazonnement, éclairage, drainage, travaux de mise en forme et bandes :	64 120 \$
2° Aménagement de sentiers comprenant : mise en forme, terrassement, gazonnement, éclairage, signalisation, mobiliers :	40 000 \$
3° Aires de jeux comprenant : enlèvement de clôtures et poteaux, mise en forme, criblure de pierres, gazonnement, éclairage, mobiliers, drainage, relocalisation de mobiliers et plantation :	120 000 \$
4° Honoraires professionnels :	13 500 \$
5° Divers et imprévus :	22 380 \$
SOUS-TOTAL :	260 000 \$

CHAPITRE II

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC TERRASSE BON-AIR (PHASE I)

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux consistent au réaménagement partiel du parc Terrasse Bon-Air (phase I) situé au 1085, 60^e Rue Est, à Charlesbourg.

SECTION II

ESTIMATION DES COÛTS

4. L'estimation des coûts de ces travaux est la suivante :

1° Terrain de balle comprenant : terrassement, mise en forme, travaux de drainage, enlèvement de clôtures et poteaux, gazonnement, clôtures, criblure de pierres et système d'éclairage :	450 000 \$
2° Patinoire asphaltée comprenant : terrassement, mise en forme, éclairage, drainage et remise :	50 000 \$
3° Aménagement de sentiers comprenant : mise en forme, terrassement, gazonnement, éclairage, signalisation, mobiliers et travaux de drainage :	40 000 \$
4° Aires de jeux comprenant : mise en forme, criblure de pierres, gazonnement, éclairage, mobiliers, travaux de drainage, relocalisation de mobiliers et plantation :	63 400 \$
5° Honoraires professionnels :	36 200 \$
6° Divers et imprévus :	60 400 \$
SOUS-TOTAL :	700 000 \$

TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT : 960 000 \$

Annexe préparée le 30 mai 2002 par :

Denis Servais
Directeur
Division culture, loisirs et vie communautaire
Arrondissement 4 (Charlesbourg)